

## BULLETIN OPÉRATIONNEL

### Bulletin « Moustiques » du 27 juin au 3 juillet 2022

#### Au cours de la semaine du 27 juin 2022 :

Comme indiqué dans le bulletin précédent, suite aux orages et aux coups de mer, des actions de lutte ont été conduites sur près de 3 000 hectares de zones humides où des larves sont apparues en densités élevées. En cette période, les conditions de traitement sont globalement défavorables :

- vent.
- faibles hauteurs d'eau
- durée très brève du développement larvaire.
- milieux à fort couvert végétal.

Lorsque les interventions se déroulent comme prévu, les résultats sont satisfaisants. Mais il y a eu quelques impondérables, synonymes de moindre efficacité.

À cette époque-ci, le pourcentage d'inefficacité, bien que globalement peu élevé, peut suffire à générer des nuisances résiduelles.

1 115 hectares de zones humides ont été traités au cours de la semaine du 27 juin, portant le total 2022 à 16 060 hectares (en comparaison : 11 780 hectares en 2021 et 16 527 hectares en moyenne des 5 dernières années).

En secteurs urbanisés, la moindre averse peut suffire à mettre en eau des récipients secs en cette saison, ce qui est très favorable aux moustiques-tigres.

#### À compter du 4 juillet 2022 :

Des risques de nuisance, notamment sur certains territoires communaux, sont possibles en zones agglomérées et en périphérie immédiate, en raison de la présence pouvant être conjuguée des moustiques « ruraux » et du moustique-tigre, lequel, de surcroît, augmentera la gêne dans la journée, car les espèces rurales sont surtout présentes dans les moments qui suivent le lever du jour et dans l'heure qui précède le coucher du soleil.

#### Situation par département :

- **Bouches-du-Rhône** : Coté Port-Saint-Louis-du-Rhône, on observe une population résiduelle, moyenne à forte, de moustiques adultes « ruraux » dans les zones humides situées

au sud de la commune, comme suite à des traitements successifs consécutifs à des éclosions issues de coups de mer. Le déplacement vers la commune a débuté ce week-end mais, à ce jour, la nuisance reste faible à moyenne. Côté Salin-de-Giraud, pour l'instant, la nuisance sur le secteur de La Palissade est moins soutenue que de l'autre côté du Rhône et Oon n'enregistre pas de nuisance notable dans le village. Dans la commune d'Arles, des irrigations importantes (sur plusieurs dizaines d'hectares) ont lieu sur des terrains à l'est du périmètre d'intervention (soit en hors de la zone d'action de l'EID) et créent des nuisances faibles à moyennes sur certains secteurs de Pont-de-Crau (est d'Arles).

À noter un pic de nuisance à la tombée de la nuit à Saint-Chamas, en bordure du site de La Poudrerie. En ville, la nuisance due au moustique-tigre est de moyenne à forte selon les communes. Le vent du nord annoncé pour toute la semaine devrait freiner les migrations. Néanmoins, un risque de nuisance *a priori* moyenne est probable en fin de semaine, à l'aube et au crépuscule, en zones urbaines, à l'embouchure du Rhône.

- **Gard** : Les orages de la semaine dernière et les températures élevées ont provoqué d'importantes éclosions sur le littoral gardois. La mer forte n'a pas permis que ces eaux s'évacuent dans les conditions souhaitées et l'évolution des larves s'est faite très rapidement. Ainsi, malgré les traitements conséquents effectués en avion, en hélicoptère et au sol, une nuisance forte est présente depuis ce week-end à Port-Camargue et jusqu'au Grau-du-Roi. La cité d'Aigues-Mortes est également concernée. Plus au nord, à Saint Laurent-d'Aigouze ou au Cailar, comme à Saint-Gilles et à Bellegarde, ce sont plutôt les irrigations dans les prés (pâturages et prairies de fauche) qui sont à l'origine de nuisances résiduelles. La réglementation attachée aux sites Natura 2000 ne laissant pas toute liberté d'intervenir pendant la période de reproduction des oiseaux, seules les principales éclosions sont traitées. Le moustique-tigre a lui aussi largement profité des conditions météorologiques récentes et suscite une nuisance toujours plus importante.

- **Hérault** : Une nuisance liée aux moustiques ruraux est due aux divers échecs d'un traitement par hélicoptère réalisé dans des conditions moins favorables, avec un risque élevé sur la commune de Palavas-les-Flots et, à un degré nettement moindre, à Vendres, Vias, Agde, Marseillan, La Grande-Motte, Mèze, Carnon, aggravé par la montée en puissance de la nuisance du moustique-tigre, qui vaut pour toutes les communes où il est installé depuis 3 à 4 ans.

- **Aude** : Après quelque 70 mm de précipitations enregistrés à certains endroits entre les 22 et 24 juin et 780 hectares de zones humides traités depuis lors, on note des émergences résiduelles au niveau de certaines zones humides et au niveau de certains quartiers, comme à Gruissan (camping non loin de Barberousse, entrée du port...), au niveau de Narbonne (La Martelière rouge...), Les Cabanes de Fleury... Si les prévisions se vérifient, des nuisances faibles à moyennes pourraient être ressenties. augmentées par la présence du moustique-tigre, elles pourraient localement être ressenties comme fortes.

- **Pyrénées-Orientales** : La succession de remontées d'eau sous l'influence des vents de mer, sur l'étang de Salses, ont provoqué l'apparition de larves d'*Aedes caspius* et ont nécessité de traiter près de 450 hectares durant la dernière décade du mois de juin. De plus, un traitement prévu le 29 juin a dû être interrompu à cause de l'incendie sur Salses-

le-Château et Opoul-Périllos. La moitié du traitement a dû être réalisée le lendemain 30 juin, sur des larves plus âgées. Poursuite des traitements urbains des avaloirs pluviaux contre *Culex pipiens*, à Perpignan et dans les communes environnantes. Présence importante du moustique-tigre *Aedes albopictus* dans l'ensemble des communes où il est implanté.